

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 01 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie d'Outarville, le 5 avril 2014 à 14 heures 00, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire sortant.

La séance est ouverte par Monsieur Emmanuel HERVIEUX qui a appelé à siéger les conseillers nommés ci-dessous :

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Audrey RUGA, Sylvain NAUDET, Gwendoline DAVID, André VILLARD, Chantal IMBAULT, Michel TEIXEIRA, Isabelle MARQUES, Auguste DA SILVA, Roselyne LACOMBE, Yves GAÏTANAROS, Pierre COISNON, Christiane BERTHEAU, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER.

Monsieur Emmanuel HERVIEUX cède ensuite la présidence de l'Assemblée à Madame Christiane BERTHEAU, doyenne d'âge.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Sylvain NAUDET.

ELECTION DU MAIRE :

La présidente de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs pour la constitution du bureau :

Mrs Yves GAÏTANAROS, Daniel CHAIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

Monsieur Michel CHAMBRIN	11
Monsieur Pierre COISNON	4

Mr Michel CHAMBRIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DEFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints. Au vu de ces éléments le conseil municipal a fixé à trois, le nombre d'adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Maire, après avoir constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, il a ensuite procédé à l'élection des adjoints.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

A obtenu :

Liste de Monsieur Sylvain NAUDET	11
----------------------------------	----

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Sylvain NAUDET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1^{er} adjoint : Sylvain NAUDET

2^{ème} adjoint : Audrey RUGA

3^{ème} adjoint : André VILLARD

ELECTION DES MAIRES DELEGUES :

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire à l'élection des Maires délégués des communes associées :

COMMUNE D'ALLAINVILLE-EN-BEAUCE :

Monsieur VILLARD André **11 VOIX**

Bulletin blanc **4**

Monsieur André VILLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué d'Allainville-en-Beauce.

COMMUNE DE FARONVILLE :

Madame Chantal IMBAULT **11 VOIX**

Bulletin blanc **4**

Madame Chantal IMBAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Maire délégué de Faronville.

COMMUNE DE SAINT-PERAVY-EPREUX :

Monsieur Yves GAÏTANAROS **11 VOIX**

Monsieur Philippe FOUCHER **2 VOIX**

Bulletin blanc **2**

Monsieur Yves GAÏTANAROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire délégué de Saint-Pérvy-Epreux.

COMMUNE DE TEILLAY-LE-GAUDIN :

Madame Gwendoline DAVID

11 VOIX

Bulletin blanc

4

Madame Gwendoline DAVID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire délégué de Teillay-le-Gaudin.

A l'issue des différentes élections, Mr le Maire propose à Monsieur Daniel CHAIN, le poste de conseiller délégué à l'Urbanisme.

Monsieur Daniel CHAIN, prend acte de cette proposition et informera Mr le Maire de sa décision, ultérieurement.

La séance est levée à 15h50.

Fait à Outarville, le 7 avril 2014

Le Maire,

Michel CHAMBRIN

SEANCE du 05/04/2014	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN					
Sylvain NAUDET					
Audrey RUGA					
André VILLARD					
Chantal IMBAULT					
Yves GAÏTANAROS					
Gwendoline DAVID					
Roselyne LACOMBE					
Auguste DA SILVA					
Isabel MARQUES					
Michel TEIXEIRA					
Christiane BERTHEAU					
Daniel CHAIN					
Pierre COISNON					
Philippe FOUCHER					
TOTAUX					